

3 crédits	60.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	Cruysmans Benoît ;Houdé Joelle ;Malevez Jerome ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles
Préalables	<i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>
Thèmes abordés	<p>La méthode d'apprentissage appuie sa progressivité sur des thématiques dont le sujet à observer ou à imaginer évolue principalement du plus simple au plus complexe mais aussi de façon itérative. Les espaces architecturaux, urbains et paysagers sont les sujets d'analyse principaux. Outre l'expérience répétée d'outils, du questionnement de leur pertinence et de l'acquisition des fondements de la pratique matérielle et de la pratique du projet, l'étudiant se constitue une ouverture culturelle, une mémoire par l'observation et l'analyse ainsi qu'une expérimentation personnalisée de différents médiums.</p> <p>Cette unité d'enseignement explore le questionnement sur l'espace habité, sa nature et les propriétés de l'architecture rendu tangible par la représentation. Elle s'inscrit dans ce processus d'apprentissage progressif et cumulatif.</p> <p>Les thèmes abordés en moyens d'expression et représentation 1 : initiation sont repris, poursuivis et complétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le tracé • les proportions • la composition • les projections orthogonales, cylindriques et coniques de l'espace projeté et observé • le dessin d'observation • le dessin d'expression • le dessin de communication.
Acquis d'apprentissage	<p>L'étudiant-e explorera les moyens d'expression pour explorer et donner à voir une réalité présente ou imaginée : objets, espaces architecturaux et thématiques plus larges et plus complexes. Il/elle sera ainsi évalué-e sur sa capacité à explorer les AA suivants du référentiel Bachelier :</p> <p>Concevoir un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser, manipuler, penser, inventer par le dessin, la maquette, les pratiques artistiques <p>Exprimer une démarche architecturale</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 • Connaître, comprendre et utiliser les codes de la représentation de l'espace en trois dimensions • Restituer l'expérience d'une spatialité en l'observant et en la questionnant • Expérimenter et utiliser les moyens de communication adéquats en fonction des objectifs visés <p>Situer son action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître, observer et décrire des lieux et des contextes ciblés <p>A Bruxelles, l'étudiant-e sera aussi évalué sur l'AA suivant, en termes d'exploration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopter une attitude professionnelle <p>Organiser, planifier, développer et synthétiser un travail individuel</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>

<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>Description de l'activité d'apprentissage à évaluer :</p> <p>Pour atteindre les objectifs visés, soit l'exploration de la matière, l'UE de Moyens d'expression et représentation du deuxième bloc annuel du bachelier Q1 est déclinée en deux modules constituant une seule et même unité d'enseignement :</p> <p>Le module 1 « Projections »</p> <p>Ce module vise d'une part à former aux AA liés à la pratique du projet, c'est-à-dire, au dessin de conception (relevés, esquisses) et au dessin de simulation (perspectives cylindriques et coniques) et d'autre part aux AA liés à l'expression et la communication, soit, entraîner l'étudiant à manipuler un langage indispensable à la lecture et à l'analyse de l'espace.</p> <p>Le module 2 « Valeurs et clartés relatives »</p> <p>Ce module vise à explorer les dimensions du sensible Outre sa fonction de représenter (selon les conventions graphiques et les lois optiques de la perspective), le dessin pratiqué en architecture vise également une approche intuitive et personnelle. Dans ce module, l'accent sera mis sur une approche globale du sujet.</p> <p>L'évaluation de ces modules porte sur les travaux pratiques et s'articule sur des leviers qui visent à une information de l'étudiant qui soit régulière et formalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'information : par l'annonce au premier cours de l'activité des critères d'évaluation - l'évaluation continue formative et l'autoévaluation à mi-parcours - l'évaluation globale certificative qui porte sur les travaux pratiques (remise d'un dossier comprenant tous les travaux réalisés durant l'activité) et un travail final de synthèse (test de compétences en fin de module) <p>Les critères d'évaluation permettant de valider la maîtrise des AA de l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence au cours • Organisation d'un travail individuel / respect des consignes • Mise en page /cadrage / choix du sujet / pré dessin • Expressivité / sensibilité et qualité du tracé • Justesse des proportions • Justesse des projections • Valeurs/ombre/lumière/matière/texture • Observation / analyse / écriture des lieux et des contextes • Communication d'un processus de recherche et/ou d'un projet • Evolution <p>La pondération dans chaque module :</p> <p>Travaux pratiques : 40% de la cote globale du module</p> <p>Travail final de synthèse (test de compétences en fin de module) : 60% de la cote globale du module</p> <p>La pondération générale:</p> <p>Module 1 : 50 % de la cote globale de l'activité</p> <p>Module 2 : 50 % de la cote globale de l'activité</p> <p>Dispositions particulières :</p> <p>Le règlement général des études et des examens de l'UCL est complété par les dispositions particulières ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'étudiant assiste au cours organisé en deux modules 2. Les séances de travaux étant dirigées, la présence au cours est obligatoire 3. Un étudiant qui comptabiliserait par module plus de 1 absence non justifiée par un certificat sur le quadrimestre se verra sanctionné par une note nulle pour la partie «travaux pratiques» soit 40% de la cote globale du module concerné. 4. La cote attribuée à la partie travaux pratiques (soit 40% de la cote globale) sera « réputée rattachée à chacune des sessions d'examen » article 78 du RGEE 2016-2017.
<p>Ressources en ligne</p>	<p>Supports théoriques sur Moodle.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>LOCI</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en architecture/BXL	ARCB1BA	3	LBARC1122	